



T9 - Centre de Vétroz

Description du projet

Un projet de réaménagement de la T9 et de ses alentours est en cours. La volonté du Service de la mobilité est d'y limiter la vitesse à 30 km/h, pour des raisons de qualité de vie, de meilleure cohabitation entre usagers (y compris piétons et cyclistes) et de lutte contre le bruit. A plus long terme, le transfert d'une partie du trafic est prévu par l'amélioration de la route de débord. Le présent projet comprend l'expertise pour l'homologation d'une réduction de vitesse de 50 km/h à 30 km/h pour le centre de Vétroz.

Cette expertise a été établie selon l'article 32 alinéa 3 de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et l'article 108 alinéa 4 de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR).



Prestations

- Analyse de la situation existante
- Prise en compte de l'audit de sécurité routière du projet de réaménagement
- Analyse de la modification de la limitation générale de la Vitesse (nécessité, opportunité et proportionnalité)
- Analyses supplémentaires
- Contrôle des mesures réalisées
- Conclusion de l'expertise
- Contrôle de l'efficacité de la réduction de vitesse 1 année après (y compris mesures de vitesse)

Caractéristiques techniques

Projet de réaménagement de la T9 - centre de Vétroz

TJM : 14'700 vhc/j

Viégale : 50 km/h

V85 : très proche de la limitation existante

Nuisance sonore constatée (valeurs limites d'immission VLI largement dépassées et valeurs d'alarme VA atteintes)

Coûts

Honoraires : CHF 2'900.-

Périodes

Projet : 2018

Mandant

Service de la mobilité du canton du Valais, Arrondissement du Valais central

Responsables de projet

Cheffe de projet : Pauline Revaz



L'essentiel en bref

Expertise pour l'homologation d'une réduction de vitesse de 50 km/h à 30 km/h